

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction des ports
Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_101
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

**66 - ROLEX FASTNET RACE 2023 - DISPOSITIFS D'INCITATION
POUR LIBÉRATION DES PLACES ANNUELLES**

Dans le cadre de l'organisation de la Rolex Fastnet Race dont le départ de Cowes est prévu le 22 juillet 2023, Port Chantereyne doit pouvoir accueillir environ 160 participants avant le début de la course et une estimation de 250 bateaux à partir du 23 juillet. Le nombre de places visiteurs n'étant pas suffisant, Port Chantereyne souhaite mettre en place plusieurs dispositifs qui vont inciter les plaisanciers ayant une place annuelle au Port Chantereyne à libérer leur place. Les places libérées pourront alors être utilisées par les concurrents, les visiteurs ou les bateaux en forfait longue durée qu'il va falloir déplacer des places visiteurs.

A l'issue d'un groupe de discussion organisé en décembre dernier avec des plaisanciers volontaires, Port Chantereyne propose les dispositifs suivants afin que les plaisanciers libèrent leur place entre le 13 et le 31 juillet :

Dispositif 1 - Gratuité des grutages

Détail du dispositif :

- mise à terre gratuite du bateau entre le 1^{er} et le 13 juillet 2023,
- stationnement gratuit sur le terre-plein (ce qui est déjà le cas entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre),
- remise à l'eau gratuite du bateau entre le 31 juillet et le 31 août 2023.

Conditions particulières :

- les plaisanciers souhaitant bénéficier de ce dispositif devront prendre leur rendez-vous de grutages avant le 1^{er} juin 2023,
- pour les bateaux de moins de 10 m, ce dispositif n'est accessible qu'aux 10 premiers inscrits.

Coût estimatif :

Calcul basé sur les tarifs pour 2 manœuvres de grutage et gratuité du terre-plein

Nb bénéficiaires	Caractéristiques des bateaux	Coût moyen par manœuvre	Total coût	Re-location de la place *
10	Pas de contrainte	220 €	4 400 €	4 760 €
20	10 bateaux -10m 10 bateaux +10m	130 € 338 €	9 360 €	9 520 €
30	10 bateaux -10m 20 bateaux +10m	130 € 338 €	16 120 €	14 280 €

* Prix moyen d'une place visiteur 34 € par nuitée, 170 € par semaine, soit 476 € par place libérée du 13 au 31 juillet (taux d'occupation de la place de 100 % - 2 semaine + 4 nuits).

Dispositif 2 - Nuitées gratuites dans les ports voisins

Détail du dispositif :

- nuitées gratuites offertes dans les ports de Diélette, Carteret, Granville, Saint-Vaast ou Carentan du 13 au 31 juillet 2023 – soit 18 nuitées,
- départs collectifs organisés en flottilles vers St-Vaast et Diélette.

Conditions particulières :

- les plaisanciers souhaitant bénéficier de ce dispositif devront se manifester auprès du bureau du port avant le 28 juin.

Coût estimatif :

- calcul basé sur le coût d'escale d'un bateau de 11 m et une remise de 10 % sur la tarification visiteurs des ports voisins :

Simulations	Carentan	Saint-Vaast	Diélette	Carteret	Granville	Total	CA relocation (relocation 70%)
Tarif du 1 ^{er} au 31/07	299 €	521 €	485 €	576 €	565 €		
Départ 25 bateaux : - 5 dans chaque port	1 495 €	2 605 €	2 425 €	2 880 €	2 825 €	12 230 €	13 009,50 €
Départ 20 bateaux : - 10 à St Vaast - 10 à Diélette		5 210 €	4 850 €			10 060 €	10 407,60 €
Départ 15 bateaux : - 5 à St-Vaast - 5 à Diélette - 5 à Carteret		2 605 €	2 425 €	2 880 €		7 910 €	7 805,70 €

Dispositif 3 - Nuitées bonus Passeport Escales

Détail de la proposition :

Les avantages du Passeport Escales évoluent cette année et font l'objet d'une délibération séparée. Concernant la période du 13 au 31 juillet, les détenteurs de la carte Passeport Escales qui déclareront une croisière pendant toute cette période pourront bénéficier de nuitées bonus, comme suit :

- 18 nuitées bonus si déclaration départ en croisière avant le 30 avril,
- 12 nuitées bonus si déclaration départ entre le 30 avril et le 28 juin.

Conditions particulières :

- les plaisanciers souhaitant bénéficier de ce dispositif devront s'acquitter d'une carte Passeport Escales et déclarer leur croisière sur le réseau Passeport Escales dès qu'ils confirment vouloir bénéficier des nuitées bonus. Celles-ci seront créditées sur leur compte le 13 juillet lorsque leur départ sera bien constaté par l'équipe du port.

Coût estimatif :

- simulation du CA d'une place libérée sur la base de 80 % des 18 nuitées offertes consommées par le détenteur de la carte et 70 % de relocation de la place libérée,

Longueur	Coût escales abonnés annuels		CA relocation place		TOTAL
	Prix moyen par nuit	Coût par bateau	Prix moyen par nuit	CA par place relouée	Écart
-8m	17 €	245 €	19 €	241 €	- 4 €
8 à 9,99 m	26 €	374 €	30 €	372 €	- 3 €
10 à 11,99 m	33 €	475 €	40 €	500 €	25 €
12 à 13,99 m	40 €	576 €	52 €	663 €	77 €
+ 14m	40 €	576 €	70 €	882 €	306 €

- simulation du CA d'une place libérée sur la base de 80 % des 12 nuitées offertes consommées par le détenteur de la carte et 70 % de relocation de la place libérée.

Longueur	Coût escales abonnés annuels		CA relocation place		TOTAL
	Prix moyen par nuit	Coût par bateau	Prix moyen par nuit	CA par place relouée	Écart
-8m	17 €	163 €	19 €	241 €	77 €
8 à 9,99 m	26 €	250 €	30 €	372 €	122 €
10 à 11,99 m	33 €	317 €	40 €	500 €	188€
12 à 13,99 m	40 €	384 €	52 €	663 €	269 €
+ 14m	40 €	384 €	70 €	882 €	498 €

Autres incitations :

Les plaisanciers souhaitant bénéficier de l'un des 3 dispositifs exposés ci-dessus pourront également participer à un jeu concours organisé par l'association arrivée Fastnet pour gagner leur place annuelle (pour un montant maximum de 2 733 €), des vestes et polos de la Rolex Fastnet. Chaque participant aux dispositifs recevra également de la part de l'association arrivée Fastnet un pack de remerciement incluant 1 tote bag, 2 invitations VIP à une soirée lors d'un temps fort de la course (20 juillet ou 25 juillet ou 28 juillet), et des goodies de la Fastnet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° DM_2022_0411_CC du 13 décembre 2022 et la délibération n° DEL2022_364 du 14 décembre 2022, portant sur les tarifs applicables à Port Chantereyne pour l'année 2023,

Considérant que pour accueillir la Rolex Fastnet Race, ainsi que les plaisanciers en escale pendant cette période dans les meilleures conditions, il est nécessaire de proposer aux abonnés annuels de fortes incitations à libérer leur place,

Le conseil municipal est invité à accorder la gratuité des grutages aux plaisanciers qui souhaitent stationner leur bateau à terre du 13 au 31 juillet 2023.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 23h22		Nombre de votants : 53	
Pour : 48	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 5 Benoît ARRIVÉ Sébastien FAGNEN Gilbert LEPOITTEVIN Gilles LELONG Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Le Président de Séance,
Dominique HÉBERT

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLE Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023



ID : 050-200056844-20230411-DEL2023_101-DE